

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 3

Artikel: La classe ouvrière suisse et la politique douanière : conférence de Jacob Lorenz au congrès ouvrier suisse à Lucerne, 1914
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne
Téléphone 1808 o o o o o o o o o o Compte de chèques po-taux N° III 1366

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. La classe ouvrière suisse et la politique douanière	37	5. Capitalistes assassins	50
2. Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse	43	6. La situation économique en Angleterre en 1913	52
3. Les conquêtes du capitalisme américain et la ruine de la maison Vautier, à Grandson	47	7. L'Émigration en France	53
4. Le congé du samedi après-midi en Suisse, et tout particulièrement dans l'industrie textile	48	8. Mouvement syndical international	54
		9. Faits divers	56

La classe ouvrière suisse et la politique douanière.

Conférence de Jacob Lorenz au congrès ouvrier suisse à Lucerne, 1914.

C'est une vieille vérité que l'ouvrier est exploité de deux côtés à la fois: Comme vendeur de sa force de travail par l'entrepreneur, comme acheteur de marchandises par le marchand. Il faut, autant que faire se peut, que le syndicat fasse disparaître cette exploitation de la force de travail, ou tout au moins la diminue, et que la coopération fasse la même besogne pour la puissance d'achat de l'ouvrier. Mais le renchérissement continu de la vie, en ces dernières années, a aussi attiré l'attention des ouvriers sur la signification de la hausse des prix pour leur niveau de vie. Les salaires de la plupart des travailleurs n'ont pas suivi la même marche que les augmentations des prix.

Prix plus élevés et salaires moindres, telle est la caractéristique du mouvement actuel.

On sait, aujourd'hui, que le renchérissement est un phénomène international dont les causes sont toutes naturelles. Je ne veux pas examiner, pour l'heure, quelles sont ces causes naturelles. Nous ne pouvons pas encore les supprimer aujourd'hui. Mais nous pouvons parler de la hausse artificielle des prix, qui a pour cause la politique douanière. Quand l'État pratique une politique douanière qui met en danger nos conditions de vie, alors n'avons-nous pas le droit de nous défendre contre une aggravation de nos moyens d'existence, au même titre que quand un patron cherche à diminuer nos salaires? Car nos conditions de vie sont telles qu'elles ne peuvent tolérer aucune diminution.

Et ce n'est pas là une phrase, mais bien un fait que les ouvriers connaissent, pour le vivre chaque jour, et qui peut être prouvé par des chiffres.

Dans ce but de preuve, je me sers de quelques-uns des résultats principaux de notre statistique des budgets de famille, qui en englobe 800 en chiffres ronds. Comment celles-là vivent-elles? Et nous ne nous sommes pas contentés de nous adresser à des familles ouvrières. On nous aurait sans doute reproché d'avoir fait besogne unilatérale. Nous avons fait entrer dans notre enquête des familles à 4000, 5000 et plus de revenu annuel réel. Et ainsi nous avons pu recueillir une riche documentation comparative. Nous avons examiné, très soigneusement, au point de vue de la statistique, les budgets annuels de 64 familles avec un revenu jusqu'à 2000 francs, de 193 avec un revenu de 2001 à 2500 francs, de 209 avec 2501 à 3000 francs, de 143 avec 3001 à 3500 francs, de 66 avec 3501 à 4000 francs, de 77 avec 4001 à 5000 francs et de 33 enfin avec un revenu supérieur à 5000 francs. Vous me direz, avec raison, qu'en réalité le taux général des revenus est bien inférieur à ce que nous apportons ici, autrement dit que le pour cent des familles à maigres revenus est, en fait, beaucoup plus élevé qu'il n'apparaît dans nos données. Je suis d'accord. Et je vais même plus loin. Je dis que nous avons ici surtout des familles qui sont dans des situations parfaitement bien ordonnées. La grande masse de ceux qui sont dans une situation mauvaise, ne peut rien inscrire, puisqu'elle n'a que des dettes, et des dettes à payer. Tous nos chiffres sont donc des chiffres par trop optimistes. Et malgré cela, ils nous révèlent bien des situations misérables.

Ce qui intéressera, avant tout, c'est de savoir si ces personnes ont pu économiser quelque chose pour les jours de maladie ou pour le soir de la vie. Car c'est là ce qui est vraiment important, c'est de savoir si le travailleur gagne assez pour que les bonnes journées assurent quand même son existence durant les mauvaises. N'est-ce point là la formule célèbre de la cigale et de la fourmi, au moyen de laquelle les philistins et ceux qui ne sont

point entendus, jugent le mouvement social. Mais le fait est que l'ouvrier ne peut point économiser quand il travaille et que, par conséquent, aux heures de détresse, il ne peut rien posséder non plus. Savez-vous à quel point en sont les 64 familles qui ont un revenu inférieur à 2000 fr., et combien il leur reste au terme de l'année ?

Juste fr. 8.84. Autrement dit: 14 centimes par famille. En une année! Et dans les autres groupes aussi, jusque très haut, ce qui reste est si minime qu'il est difficile de parler d'une prévoyance pour les vieux jours. Et qu'il vaut mieux n'en rien dire du tout.

Faut-il attribuer cette situation à une vie qui serait trop luxueuse, à des dépenses inconsidérées? Examinons d'un peu plus près quelles sont les dépenses pour les divers postes du budget. Dans les revenus jusqu'à 2500 francs, on affecte plus du 50 % rien qu'à la nourriture et dans la première catégorie c'est même du 54 % qu'il faut compter. Si nous additionnons les trois postes principaux du budget: alimentation, vêtements et logement, nous voyons que dans le premier groupe ils absorbent le 86 % du budget total. Les dépenses de caractère intellectuel et moral, pour les soins du corps, l'instruction, le repos et les divers n'atteignent pas 10 % dans le groupe de revenus le plus bas — la classe la plus élevée du revenu dépense presque autant rien que pour les soins du corps et pour son instruction. La vie est donc des plus serrées. Elle permet au travailleur de trimer pendant quelques années pour reconstituer sa force de travail, puis il disparaît. Et c'est ce que d'aucuns appellent «vivre»!

Il est probable que ces chiffres ne sont point encore suffisamment probants. En voici quelques autres de plus, qui montreront combien un homme adulte, de chacune des catégories de revenus, peut dépenser par semaine pour sept postes de son budget. Nous prenons une classification simple: le degré inférieur, le degré moyen et le degré supérieur. Il peut dépenser par semaine:

	Classes de revenus		
	Inférieure Fr.	Moyenne Fr.	Supérieure Fr.
Alimentation	6.73	8.59	9.68
Vêtements	1.23	2.30	3.54
Logement	2.71	4.32	5.89
Soins du corps	0.23	0.47	0.64
Education et instruction	0.46	0.87	2.01
Impôts	0.18	0.31	0.83
Assurances	0.30	0.70	1.30
Transport	0.22	0.35	0.71
Divers	0.37	0.90	3.68

Monsieur le professeur Moos, du *Journal suisse des paysans*, a ses poches pleines d'ordonnances indiquant comment il faut économiser, comment aussi on pourrait résoudre la question sociale. Il lui arrive même de les publier, de temps

à autre, pour le plus grand bien d'un chacun. Qu'il essaie donc, une fois, de vivre comme doit vivre la classe ouvrière. Et qu'il n'oublie pas non plus que le fait brutal de devoir vivre comme cela et de ne pouvoir vivre autrement, est plus amer encore que les privations elles-mêmes.

J'entends donc ce que voici: les chiffres sont là comme une preuve irréfutable que nous ne pouvons et ne devons en rien nous laisser diminuer notre niveau de vie. Et par personne moins que par l'Etat, qui ne fait pas le moindre mouvement pour venir en aide à ceux qui sont jetés hors du marché du travail, comme des rebuts, les vieux, les invalides...

Mais — et ici nous nous attaquons au problème principal — notre politique douanière est-elle telle qu'elle resserre notre niveau de vie ?

A cette question, je réponds oui. Jusqu'à présent, notre politique commerciale a toujours pris comme point de départ, et cela exclusivement, le producteur indigène. Quant aux intérêts des consommateurs, on ne s'en occupait guère ou pas du tout. Et cela bien que dans notre constitution soit inscrite une garantie disant que les péages fédéraux frapperont le moins possible les objets nécessaires à la vie.

Examinons tout d'abord le problème que voici: Qui supporte les conséquences de cette politique douanière protectionniste? On prétend très souvent que ce n'est pas du tout le pays lui-même. Prise sous cette forme, cette affirmation est tout aussi fautive que celle-ci: c'est nous qui devons supporter tous les droits de douane, sans exception.

Cependant, quand nous frappons d'un impôt les montres ou les broderies, ce n'est pas pour cela que montres et broderies coûteront quoi que ce soit de plus chez nous, puisque nous produisons plus que nous ne consommons. Ce sont là nos industries d'exportation. Mais quand nous frappons d'un droit de douane le pétrole, par exemple, c'est alors nous qui le payons. En effet, nous ne possédons point de pétrole, et nous sommes tributaires de l'importation. Plus est grande la différence passive entre les besoins de la nation et la production nationale, plus c'est nous qui supportons le poids des droits de douane. Et nous pouvons faire la preuve que pour une quantité d'articles, que nous ne produisons pas du tout, ou bien seulement en quantité ou en qualité insuffisante, les droits de douane sont si lourds que nous avons le droit de dire qu'ils contribuent grandement à peser sur nos conditions d'existence.

On ne peut pas me demander que dans une brève conférence je passe en revue toutes les 1113 positions du tarif douanier, du tarif d'usage. Permettez-moi de vous donner quelques vues générales seulement.

Commençons par les objets qui nous sont le plus nécessaires, ceux qui relèvent de l'alimentation. Conformément à ce que nous avons déjà dit, nous avons fait trois groupes des positions ayant quelque signification pour la période de 1906 à 1912, cette année étant incluse. Dans le premier groupe nous trouvons des produits qui ne sont pour ainsi dire pas de chez nous; dans le second de ceux que nous produisons en quantité ou en qualité insuffisante, enfin dans le troisième de ceux où les droits de douane ne peuvent jouer aucun rôle du tout, pour la raison toute simple que nous avons un surplus avéré de produits.

Quand on examine chaque groupe l'un après l'autre, on voit pour celui dans lequel les droits de douane jouent le plus grand rôle une charge moyenne de 4,8, soit 5 %.

C'est tout d'abord le sucre qui est le plus lourdement frappé, et qui occupe le premier rang avec 19,8 %. Sans doute les droits de douane sur le sucre ont été réduits en 1903. Mais on peut dire que malgré cela, ces 20 %, en chiffres ronds, de la valeur d'importation, constituent encore une charge pour la population, charge qui ne se justifie nullement au point de vue économique. Sans doute, nous avons une petite fabrique de sucre en Suisse, mais il n'est pas admissible que pour une fabrique seulement on exige de chaque famille un droit de douane de fr. 7.30 par année, en moyenne. Il est vrai qu'il s'agit ici d'un droit de douane fiscal, nous dira-t-on, et le sucre est beaucoup plus cher à l'étranger que chez nous. Cela ne doit pas nous empêcher de désirer qu'un aliment aussi nécessaire que le sucre ne puisse pas être acheté à meilleur marché encore que ce n'est le cas actuellement. L'industrie du chocolat et celle du lait ont besoin de cette denrée, et nous tous, nous en avons besoin tous les jours. Pourquoi faut-il donc que nous allions toujours établir des comparaisons avec ce qui existe à l'étranger? Faisons en sorte que nos aliments coûtent le moins cher possible. Quant à la question des droits de douane fiscaux, nous aurons l'occasion d'en parler plus tard.

Même argumentation aussi pour le droit de plus de 20 % sur les tabacs. Pour le vin, nous sommes également en présence d'un droit fiscal, et en même temps d'un droit de protection pour l'agriculture, spécialement pour la culture de la vigne. Sans doute, le vin n'est pas un aliment absolument nécessaire. On peut vivre sans lui. Pour la classe ouvrière, il est devenu si cher, qu'il est relativement peu consommé par elle. Il est vrai qu'on a fait tout pour permettre aux grands messieurs de boire leur champagne; on n'a rien fait pour permettre au pauvre diable de boire son modeste verre de « Tyrol ». Les vins mousseux sont frappés de 17 %, les vins ordinaires de 31 %. Dans notre constitution fédérale, il est dit que les

objets de luxe seront soumis les premiers aux taxes les plus élevés. Ce que nous venons de constater ne cadre guère avec le texte constitutionnel.

Si on considère l'impôt sur le vin, du point de vue d'un impôt de protection pour l'agriculture, on ne peut cependant pas ne pas faire l'observation, à propos de cette position, que malgré que l'on ait porté très haut l'impôt sur le vin dans le nouveau tarif douanier, cela n'a pas empêché la culture de la vigne de reculer. Si les forts tarifs douaniers actuels n'ont servi de rien pour travailler au développement de la vigne, on peut admettre à bon droit que cette culture ira en diminuant, malgré tous les tarifs douaniers.

Et maintenant, examinons quelques-uns des droits de douane que l'on considère comme peu élevés. Tout d'abord le droit sur la viande. Il oscille autour de 5 %. On dit que c'est un droit de protection faible pour l'agriculture, qui ne pèse pour ainsi dire pas du tout sur le consommateur. Même dans des milieux qui, cependant, comprennent les aspirations de la classe ouvrière, on a fait appel à une augmentation des droits sur la viande. Disons tout de suite que les droits sur la viande ne produisent pas toujours les mêmes effets. Quand il y a surabondance de viande dans le pays, comme c'est le cas actuellement, il est facile de comprendre que l'on importe peu de viande. Mais il nous manque en moyenne le 25 % de ce que nous en consommons. Il faut donc que nous recourions absolument à l'importation. Mais cette augmentation de 5 % a pour conséquence qu'il faut payer proportionnellement la viande plus cher dans le pays. Et la tendance des partisans des droits sur la viande, c'est que ces droits ascendent à un taux tel que l'on ne puisse plus importer de viande étrangère du tout. C'est du reste l'opinion exprimée dans une assemblée par Monsieur Guyer, le président de la Société suisse des maîtres bouchers, à laquelle prenait part le secrétaire de la Ligue suisse des paysans, conférencier alors sur la fourniture de la viande dans notre pays. Et M. Laur ne fit entendre aucun mot de protestation. En ce qui nous concerne, nous avons d'autant plus à combattre toute cause de renchérissement du prix de la viande, qu'aujourd'hui cette denrée est, avec le pain, l'aliment le plus essentiel de notre population, et qui soit le plus adéquat à nos conditions de vie. Sans doute, nombre et nombre de fois, on a voulu ne pas reconnaître cet argument comme valable. Mais celui qui connaît les plus récentes recherches de Lichtenfelt et Bauer, celui-là sait ce qui reste de semblables affirmations. Il faut donc que dans le domaine de la viande nous nous défendions pour ne pas être tondu plus encore que nous ne le sommes maintenant.

Et nous le sommes déjà sérieusement. Une fa-

mille composée de deux adultes, possédant deux ou trois enfants, jouissant d'un revenu de moins de 2500 fr., dépense en moyenne 180 fr. par an pour la viande. Si on prend la moyenne des droits de douane qui frappent les différentes sortes de viande, on peut, en toute tranquillité, affirmer que chacune de ces familles consommant normalement, paye annuellement un impôt sur cet article de 9 à 10 fr. Et voici quelques autres chiffres encore. Pour les œufs, nous arrivons à 2—3 fr. par famille, pour le sucre, ainsi que nous l'avons déjà dit, à fr. 7.50 et pour le vin à 5 fr., en chiffres ronds. Cela fait donc 25 fr. environ d'impôt fédéral pour quelques articles seulement, et par famille. Rappelons-nous maintenant les chiffres de notre niveau de vie. Les 64 familles, dont le revenu annuel est de moins de 2000 fr. par année — ce qui leur permet d'économiser entre toutes la somme de 8 fr. — ne pourraient plus faire le tour, du jour où l'on procéderait à la moindre augmentation des droits de douane. Et quand se produisent des mouvements de salaire, les paysans sont les premiers qui injurient la classe ouvrière, parlent avec colère des revendications des ouvriers, à commencer par M. le D^r Laur lui-même.

L'examen rapide, auquel nous venons de nous livrer, des droits de douane qui frappent les aliments, a donc montré que les droits protecteurs pèsent sur nous, et même qu'ils pèsent lourdement. Sans doute, on répondra à ces constatations que quand on examine le problème douanier, il ne faut pas partir du point de vue d'une classe seulement, mais qu'il faut tenir compte du pays tout entier, et qu'il est urgent de conserver au pays une solide classe paysanne. Pour répondre à cette objection, je ne veux pas démontrer que les plus hauts revenus obtenus dans l'agriculture par le moyen des subventions et des tarifs douaniers sont immédiatement capitalisés. Ce fait a été reconnu par le secrétaire suisse des paysans lui-même; et l'office de taxation institué pour lutter contre ce mouvement ne pourra éviter qu'une fraction bien minime de cette capitalisation. Ce qu'il faut dire, et qui est d'importance, c'est que l'agriculture suisse est devenue, en une certaine mesure, une branche de nos industries d'exportation. L'exportation des produits laitiers a immensément augmenté. L'engraissement du bétail, au contraire, recule de plus en plus. Il est vrai qu'il manque pour cela l'élément fondamental: la culture des céréales. L'agriculture de la Suisse poursuit comme but final non point d'approvisionner notre pays, mais d'empocher les profits les plus élevés qu'il soit possible.

Il faut, qu'à notre époque de division du travail, elle travaille de cette façon-là. Et celui-là qui, aujourd'hui, voudrait demander à l'agriculture suisse qu'elle approvisionnât notre pays, et

que se fût là la tâche principale, celui-là demanderait l'impossible et nous ramènerait purement et simplement à 80 années en arrière. Et il est de l'intérêt de l'agriculture suisse, comme branche de notre exportation, que nous ne nous fermions pas toutes les portes de sortie. Au contraire, elle doit elle-même demander que nous puissions trouver un accès facile dans tous les pays.

Mais, à cela, notre politique douanière protectionniste s'oppose hautement.

Voyons maintenant le rôle que jouent les droits de douane dans l'industrie. Nous ne prenons, naturellement, que les positions les plus importantes. J'ai tout d'abord admis que nous pouvions laisser de côté, dans nos recherches, les droits de douane industriels de moins de 5 %. Je n'ai pas tenu compte, non plus, des positions dans lesquelles l'importation est inférieure à 100,000 francs. De plus, toutes les industries qui peuvent alimenter largement le marché ont été laissées de côté, comme étant sans grande signification du point de vue des charges douanières. Et nous n'avons retenu que les positions dans lesquelles il y a une très grosse importation. Puis, nous avons retenu trois groupes: articles nécessaires au logement, au vêtement et autres besoins, et laissé de côté les articles de luxe. A quels résultats sommes-nous arrivés? Pour les matériaux du bâtiment que nous ne fabriquons pas, ou presque pas, nous payons du 7 % en chiffres ronds; pour les meubles et la vannerie 16 %, pour les menus objets des besoins domestiques 8 %, pour le verre et la verrerie 26 %, pour les pierres et les argiles 17 %, pour les tapis et les couvertures 12 %, et pour le linoléum même 20 %. Le pétrole est frappé de 11 %. Les étoffes pour vêtements que nous ne produisons pas, ou tout au moins en quantité insuffisante, payent du 8 %, les vêtements et la confection du 8 à 10 % et — horrible dictu — la lingerie en papier du 23 %. Dans la branche cuir, qui supporte du 8,5 %, nous trouvons, entre autres, les chaussures de caoutchouc avec 7,9 %. Les savons payent 10,4 %. Les vélocipèdes du 8,7 %; les jouets du 8 %; le papier, en moyenne, du 12,9 %; les articles de voyage 10,4 %; les petits chars d'enfants — qui ne sont certes pas des objets de luxe — 15,2 %, et l'encre 26 %. Ce sont là des chiffres qu'il faut retenir. Cependant, il ne faut pas croire que la charge soit plus forte ensuite de ces droits de douane industriels, parce que les pour cent sont, en moyenne, plus élevés que pour les aliments. Des aliments, il en faut tous les jours. Quant à ces produits industriels, ils ne jouent qu'un rôle intermittent dans la plupart des familles. Malgré cela, ils pèsent lourdement sur nous, surtout dans le vêtement et dans les objets qui sont d'usage domestique. C'est pourquoi nous avons toutes raisons de faire front contre eux.

Quand on parle des droits de douane, il est une chose qu'il ne faut point perdre de vue. Non seulement ils agissent directement en faveur d'une hausse des prix, mais encore ils favorisent la constitution de rings nationaux et livrent le pays à une poignée de monopoleurs.

Mais, halte-là, va-t-on nous crier. Si vous, ouvriers, vous vous élevez contre les droits de douane qui protègent l'industrie, vous minez le sol, même sur lequel vous travaillez. Quand nous protégeons l'industrie, nous protégeons aussi l'ouvrier. Et si nous l'abandonnons à la concurrence de l'étranger, où les frais de production sont moindres, et moindres aussi les salaires, c'est l'ouvrier qui en supportera toutes les conséquences. Les choses alors iront mal pour lui. Bien que cet argument semble, au premier moment, avoir quelque chose de fondé, ce n'est pas nous qui défendons les intérêts de la classe ouvrière, qui pouvons l'admettre. Tout d'abord, dans beaucoup des cas, dont il a été question ici, il ne s'agit pas du tout des intérêts d'une industrie nationale. On a frappé de droits de douane des articles qui ne sont pas du tout produits chez nous, ou qui ne sont produits que par quelques établissements. Où sont nos fabriques de linoléum? Combien de fabriques de jouets avons-nous? Combien de fabriques de cycles? Combien d'industries où l'on confectionne les chars d'enfants? Quelle quantité de pétrole trouvons-nous dans notre sol? Veut-on par les droits de douane sur les bois de construction et autres, protéger nos forêts? Si je ne me trompe pas, il y a dans toute la Suisse une douzaine de personnes environ qui fabriquent des papiers de tapisserie. Et pour ce seul produit, nous payons par année 124,000 fr. de droits de douane. Et que peuvent bien produire nos quelques petites fabriques de verre! Nos verreries occupent environ 600 hommes. Et nous payons pour plus de 800,000 francs de droits par année. Et ainsi de suite. Parcourez les positions de la statistique du commerce et celles de la statistique des exploitations, et vous verrez que toute une série de positions, frappées de droits de douane, ne représentent pas du tout l'industrie suisse, mais peut-être quelque maigre métier rabougri, dont le maintien, à nos frais, ne se justifie nullement, du point de vue économique.

Mais quand nous passons aux industries qui sont véritablement nôtres, comme par exemple la confection, alors, il semble bien que dans l'intérêt des ouvriers nous devrions avoir des droits protecteurs. Savez-vous ce qui s'est passé, au centre de l'industrie de la confection, à Zurich?

Sous le régime des fameux droits de douane de 1906, on a fait venir de Galicie et de Russie des ouvriers et des ouvrières, qui ont si bien fait baisser les salaires, que la situation des tailleurs et

des ouvriers à domicile, en particulier, va en empiétant chaque jour. Que dire encore des droits de protection pour l'ouvrier? Lui servent-ils à quelque chose?

Jusqu'à présent, nous avons examiné les droits de douane surtout par rapport à notre niveau de vie. Mais en nous plaçant à un autre point de vue encore, nous pouvons dire: les droits protecteurs nous sont une nuisance. Ils sont mauvais pour l'industrie suisse, pour autant qu'il en existe une. Ils ne valent rien pour l'agriculture, pour autant que celle-ci travaille directement ou indirectement pour l'exportation. Ils diminuent les chances des industries d'exportation et jettent des centaines et des milliers de travailleurs sur le pavé. Pourquoi un certain nombre de nos fabriques ont-elles dû se transporter au delà de nos frontières? A cause des droits de douane de l'étranger. Croyez-vous que l'étranger, quand nous discuterons des tarifs douaniers, sera d'autant plus coulant avec nous que nous serons plus rudes à son endroit, que ces tarifs soient ou agricoles ou industriels. C'est le contraire qui est vrai. Plus les murailles qu'entourent notre pays seront hautes, plus les autres pays élèveront les leurs.

Je ne voudrais pas manquer d'attirer encore votre attention sur un autre point.

Les autorités que cela concerne, en Allemagne, ont fait la déclaration que leur intention n'était nullement que ce pays dénonçât les traités de commerce conclus par lui. Au contraire, ce pays ne demande qu'à discuter sur la base de la convention existante. Je laisse de côté la question de savoir si nous pourrions suivre l'Allemagne dans cette voie et jusqu'où, et si nous ne ferions pas mieux de dénoncer nos traités de commerce. Je ne veux examiner que le côté de principe, et pratique aussi, de la question. L'Allemagne prend un chemin qui est une déviation de ce qu'elle avait coutume de faire. Jusqu'à présent, dans les pays qui discutaient de traités de commerce, on avait pris l'habitude de présenter les propositions les plus exagérées. Puis, des deux côtés, on céda du terrain. Il est clair que dans ce maquignonage, le plus faible perdait toujours quelques plumes. Or, au regard des pays étrangers, c'est nous qui sommes les plus faibles. C'est au plus haut degré que nous sommes intéressés à l'exportation, plus même que les autres pays à l'importation. Dans une très intéressante conférence donnée récemment, par le professeur Landmann, à propos du développement de l'exportation bancaire, il a déclaré que le jour où la Suisse n'exporterait plus de marchandises, il lui faudrait exporter des hommes. Cela est absolument exact. C'est pourquoi nous devrions demander qu'il n'y ait aucune révision des tarifs, mais qu'on discute sur la base du tarif d'usage. Cela ne nous empêche nullement de présenter nos propo-

sitions de diminution, mais exige une entente raisonnable avec les pays avec lesquels nous avons passé des conventions.

Dans son grand discours de Berne, il y a six mois environ, M. Laur a dit que sans une forte agriculture, la Suisse ne serait plus qu'une macédoine de peuples, un mélange international, tombé dans le socialisme. Savez-vous ce que serait la Suisse sans son industrie d'exportation? Le pays le plus pauvre du continent, dont la population serait réduite à aller mendier chez les étrangers. Sans doute, nous avons besoin d'une agriculture nationale et des métiers nationaux à côté de la grande industrie d'exportation. Mais nous ne voulons ni une agriculture ni des métiers qui soient des plantes parasites et dont la vie toute artificielle serait entretenue aux frais du peuple. Ce que nous voulons, c'est une agriculture et des métiers qui justifient leur existence au point de vue de leur valeur économique et de la division internationale du travail. Peut-être viendra-t-on nous dire encore: Même si nous admettons tout ce que vous venez d'exposer contre notre politique douanière, nous ne pouvons cependant pas toucher à cet édifice, parce que notre Etat repose tout entier sur les recettes douanières. C'est l'existence même de notre pays que vous mettez en jeu et il faut savoir consentir à des sacrifices pour le bien de l'Etat. Sans doute, il faut savoir faire des sacrifices quand, sous le vocable « bien de l'Etat », on entend le « bien du peuple ». Mais il faut que ces sacrifices soient équitablement répartis. Il faut qu'ils soient tout d'abord demandés à ceux qui sont les mieux placés pour les supporter. Or, chez nous, il en va tout autrement. La grosse masse du peuple, dont le niveau de vie est le plus bas, doit encore entretenir l'Etat et toute son organisation administrative, sa machinerie ». M. le professeur Steiger le reconnaît péremptoirement dans son fameux rapport financier. Et la politique financière de notre pays qui repose complètement sur le produit des douanes, est non seulement une profonde injustice sociale, elle est encore dangereuse pour l'Etat et pour notre économie nationale. Il faut que l'Etat puisse compter sur des recettes régulières. Il faut qu'il soit le maître de ses finances. Tandis qu'aujourd'hui ce sont les conjonctures et leurs variations qui dominent l'Etat. A une mauvaise économie correspondent de mauvaises finances de l'Etat. C'est le monde renversé. Et il y a quelque chose de plus fatal encore: qu'au point de vue économique des droits de douane soient aussi injustes et mauvais que nous le disons, il faut que l'Etat les maintienne aussi longtemps qu'il n'aura pas trouvé le moyen de leur donner un substitutif. Dans ces conditions-là, une politique commerciale est une pure et simple impossibilité. Au moment où l'on discute les traités de commerce, l'Etat

guette comme un bandit. Il attend les bons morceaux qui vont tomber de la table pour lui; et qui doivent tomber. Ce ne sont pas là des situations dignes d'un Etat sainement organisé. Il faut une bonne fois mettre de la clarté en tout cela et se dire, en toute précision, que seuls les impôts directs peuvent constituer solidement les finances de l'Etat. Le peuple ne dira rien le jour où la Confédération frappera d'un impôt les grosses fortunes et les larges revenus. S'il ne se laisse point tromper, il pourra repasser certaines charges à ceux qui n'ont encore presque rien fait en faveur des finances de la Confédération. En tout cas on ne peut frapper davantage les objets qui sont nécessaires à l'existence du peuple. Le texte de la Constitution est clair. Malgré lui, cependant, à chaque renouvellement de tarif on a augmenté les charges qui pèsent sur les articles de première nécessité. Pour eux nous payons en moyenne, chaque année, de 1906 à 1912, 30 millions de francs à la douane, soit plus du 35 % de toutes les recettes douanières. C'est là un fait qui va certes à l'encontre de ce que dit la Constitution. Sans doute, il sera difficile de supprimer totalement les droits sur les aliments et les autres droits importants pour la consommation. Mais il faudrait que la constitution fixât les limites entre lesquelles on pourrait frapper ces articles. De cette façon, on mettrait une bonne fois le holà aux exagérations de nos tarifs douaniers. Ce qui dépasserait le rendement des droits de douane sur les articles nécessaires à la vie et déterminés par la Constitution, pourrait être employé à des buts sociaux, à l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, par exemple. Et au cas où les droits de douane ne suffiraient pas, eh bien alors, que les impôts directs accourent au secours des finances de l'Etat.

Maintenant, aux conclusions. Jusqu'à présent, la classe ouvrière suisse s'est peu occupée des problèmes de politique douanière. Il est temps que nous montrions que nous sommes vivants encore, quand se discutent des questions de cette importance. Le Département fédéral du Commerce a demandé au Secrétariat ouvrier suisse de lui faire connaître, par écrit, ses vœux jusqu'à la fin de l'année, en vue des tractations à entreprendre pour les nouveaux traités de commerce.

Ma tâche a été de vous montrer en quelques grands traits quelle était la situation. Ainsi vous saurez plus facilement ce que vous avez à faire. J'ai ramassé, en quelques thèses, le résultat de mes recherches. Elles sont la conséquence directe des chiffres qu'il m'a été donné d'examiner. Adoptons-les. Ainsi nous n'avons pas seulement une ligne directrice pour notre point de vue, mais la classe ouvrière tout entière, quelle que soit son opinion politique ou religieuse, aura montré qu'elle était

d'accord avec une affirmation qui concorde avec ses intérêts de classe, et qui ne perd point de vue le progrès économique national.



Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Industrie de l'alimentation. **Le conflit avec la fabrique Ormond** s'aggrave. Les défenseurs de cette entreprise, parmi lesquels la *Voix du Peuple* se distingue par ses petites calomnies contre les fonctionnaires chargés de la défense des intérêts des ouvriers adhérant à la Fédération de l'alimentation, lancent de fausses nouvelles à tort et à travers. Il va sans dire que nous ne nous prêterons pas au jeu des journalistes ou correspondants au service de la maison Ormond. On sait dans la population ouvrière — et c'est l'opinion de celle-là qui compte pour nous — ce que valent les rapports et communiqués sur les luttes économiques, rapports paraissant dans la *Gazette* et dans la *Revue* et ce que valent les mauvaises tirades de la *Voix du Peuple*. *Les chiens aboient quand la caravane passe*, c'est ce proverbe qui nous oriente en pareille circonstance.

Cependant, ce qui est possible de faire pour éclairer le public, spécialement les consommateurs, sur les causes de ce conflit doit être fait, ne serait-ce que pour rendre le boycott d'autant plus efficace.

L'appel suivant vient d'être publié à cet effet dans le journal *La Consommation*:

Appel aux consommateurs affiliés aux sociétés coopératives suisses

La Confédération romande du travail, la Fédération des ouvriers de l'alimentation et le comité de l'Union suisse des fédérations syndicales ont décidé tout récemment d'appuyer énergiquement le boycott des produits de la fabrique de cigares Ormond, à Vevey.

Afin de rendre ce boycott aussi efficace que possible, les organisations susindiquées demandent leur appui aux membres des sociétés coopératives, cela, pour commencer, *par la stricte observation du boycott dans leurs achats*.

Les raisons ayant poussé les représentants des ouvriers syndiqués de notre pays à procéder ainsi, sont les suivantes:

Premièrement, la constatation du fait que les conditions du travail et de salaire dans la fabrique Ormond sont bien moins favorables que celle des maisons concurrentes, ayant contracté un tarif avec la Fédération des ouvriers de l'alimentation.

La maison Ormond a refusé à plusieurs re-

prises d'entrer en pourparlers avec la dite fédération au sujet de la réglementation des conditions de travail par contrat-tarif, tel que d'autres établissements de la même industrie (Vautier Frères à Grandson, Burrus à Boncourt, Rinsoz à Vevey, la Fabrique de cigares Helvétia à Burg, etc.) l'ont admis depuis longtemps.

La maison Ormond refuse également d'accepter une convention de travail destinée à garantir simplement le maintien, pour une durée déterminée, des conditions de travail actuellement en vigueur, telle que la section de Vevey des travailleurs du tabac l'avait demandée, section se composant en majeure partie de personnes travaillant dans la fabrique en cause.

Par conséquent, la direction de la maison Ormond a prouvé qu'elle tient non seulement à ne pas améliorer les conditions de travail dans les mêmes proportions que ses concurrents plus faibles l'ont admis, mais qu'elle entend garder toute la liberté nécessaire pour pouvoir empirer les conditions de travail existantes, quand cela lui conviendra.

En même temps, on a pu constater que la maison Ormond (du moins ses principaux fonctionnaires) favorisait ouvertement un soi-disant syndicat local composé en majeure partie d'éléments anarchos-syndicalistes, cela dans l'espoir d'empêcher la formation d'un syndicat sérieux, par lequel le personnel eût adhéré à la Fédération suisse des travailleurs de l'alimentation.

Pas de syndicat affilié à une fédération centrale, pas de fortes cotisations, pas de contrat collectif, pour avoir la liberté de propager l'action directe: le sabotage ou la grève générale, telle est la devise des anarchos-syndicalistes.

Pas de syndicat sérieux appuyé par une fédération centrale, pas de contrat avec une organisation capable de le faire respecter pour avoir toute la liberté de battre la concurrence et d'exploiter le personnel ouvrier: telle est la devise des patrons en cause.

Dans cette résistance contre l'influence et le développement de l'organisation syndicale moderne, les fabricants et les anarchos-syndicalistes peuvent, par moments, bien s'entendre.

Les demandes renouvelées par la Fédération de l'alimentation, les revendications présentées directement par des ouvrières syndiquées de la fabrique, les propositions de pourparlers présentées par l'Union syndicale suisse, les bons conseils adressés à la fabrique Ormond, tout cela fut vain. Le principe du maître chez soi doit être maintenu dans cet établissement au sens strict du mot.

Ce qui permet à la maison Ormond d'observer une pareille attitude, c'est, à part sa fortune et en dehors de la contre-propagande des anarchos-syndicalistes, l'indifférence, la passivité craintive de